

L'ajournement

des données sur les heures normales de travail des salariés qui travaillent dans des bureaux et les autres.

«Taux de salaire, traitements et heures de travail» paraît séparément pour l'ensemble du Canada et certaines villes canadiennes, dont Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown, Trois-Rivières, Saskatoon, Regina, Victoria, Saint-Jean (N.-B.), Halifax-Dartmouth, St. Catharines-Niagara, Ottawa-Hull, Thunder Bay, Kitchener-Waterloo, Windsor, London-St. Thomas, Vancouver, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Québec, Montréal et Toronto. Comme le député peut le constater, aucune ville n'est oubliée.

En outre, le Bureau de la main-d'œuvre féminine publie chaque année un rapport en trois parties qui s'intitule «Les femmes dans la population active». La partie 1 porte sur les

taux de participation des femmes. La partie 2, «Gains des femmes et des hommes», fournit des données sur les gains selon le sexe, l'âge, la profession et la scolarité. Ces données proviennent des enquêtes menées par Statistique Canada et, je le répète, par Travail Canada. La partie 3 du rapport apporte divers faits et chiffres sur des aspects comme la syndicalisation, les pensions, les garderies et les plaintes pour discrimination fondée sur le sexe déposées auprès de la Commission des droits de la personne.

Le président suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 18 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
